

Conseil Municipal du 25 Novembre 2004

L'an deux mil quatre, le vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 15 novembre 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Bruno CAZZARO, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET (procuration donnée à Jacques PLUMEJEAUD)

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 7 Octobre 2004.

Le procès-verbal de la séance du 7 Octobre 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Subvention Chantier Concordia

Monsieur le Maire rappelle que chaque année depuis quelques temps déjà, la commune et les associations du Plateau des Petites Roches travaillent avec l'association Concordia. Cet organisme regroupe des jeunes de l'Europe entière qui viennent effectuer des travaux de remise en état et d'entretien de sites patrimoniaux et culturels. La commune met chaque année, à leur disposition un gîte pour la durée du chantier.

Cette année, ils ont effectué, par l'intermédiaire de l'association des Ruisseaux, un chantier sur le Moulin de Porte Traîne. M. Hubert PLANTON, Président des Ruisseaux, nous signale que le budget sera difficile à boucler cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater Pierre BOISSELIER à verser à l'association des Ruisseaux, une subvention afin d'aider l'opération sur présentation des justificatifs et d'un bilan, et ce dans la limite de 1000€

Ø Décision Modificative n°3 – Régie des Remontées Mécaniques

Le Maire propose la DM suivante pour financer l'achat :

- Û d'une motoneige qui servirait aux secours des blessés, mais aussi à se déplacer sur les pistes pour aller dépanner les remontées mécaniques plutôt que d'utiliser le Ratrack lorsque les pistes sont fréquentées,
- Û quelques corrections budgétaires :

| Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| D6411 : Salaire de base | -8.780,00€ | |
| D6535 : Formation | 250,00€ | |
| D697 : Imposition forfaitaire annuelle | 13.100,00€ | |
| R777 : Subv transférées au résultat | | 4.750,00€ |
| Total | 4.750,00€ | 4.750,00€ |

| Investissement | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| D2154 : Matériel industriel | 15.000,00€ | |
| D2315-117 : Salle Hors Sacs | -15.000,00€ | |
| Total | 0,00€ | 0,00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 7 voix pour et 2 abstentions de valider la proposition de DM n°3 de la Régie des Remontées Mécaniques ci-dessus.

III) Travaux

Ø Sécurité aux abords des écoles

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement proposé par les parents d'élèves suite au dernier conseil d'école. Il expose que ce projet n'est pas recevable du fait de la proposition faite concernant le stationnement des cars sur une voie réservée. En effet, le Conseil Général et la DDE seront parties prenantes dans cette réflexion d'aménagement aux abords des écoles et il est nécessaire d'intégrer le fait que le Conseil Général impose désormais des arrêts pleine voie pour les cars.

Toutefois, il rappelle qu'une réunion avait été planifiée et a eu lieu le 11 Octobre dernier entre les Directeurs d'écoles et des élus représentant la commune et le SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire St Hilaire et St Bernard).

Cette première réunion avait pour but de "déblayer le sujet", afin qu'élus et Directeurs recensent les différentes zones à risques et lancent les premières idées d'amélioration de ces situations. Dans un deuxième temps une réunion invitant les parents d'élèves serait prévue.

Le compte-rendu de cette réunion est consultable en Mairie et peut se résumer ainsi.

Principaux points dangereux identifiés :

- ◆ Trottoir le long de l'école primaire non protégé de la circulation
- ◆ Carrefour de la Bibliothèque mal signalé et non sécurisé pour les piétons
- ◆ Stationnement des cars

Un certain nombre d'idées, de réflexions ont été lancées et doivent être approfondies, type :

- ◆ Travaux d'aménagements
- ◆ Signalisation
- ◆ Agent de circulation pour sécuriser la traversée des enfants.

Toutes ces pistes doivent être travaillées dans le cadre de la sécurisation du CD30 dans son ensemble sur laquelle travaille déjà Jean-Louis CHOQUET et Armand DUMONT en partenariat avec la DDE. La DDE devait après la dernière rencontre proposer au Conseil Général une étude globale sur les 3 communes du plateau qui devrait être réalisé par un cabinet d'étude financé par le Conseil Général. Compte tenu de la conjoncture actuelle avec la décentralisation et les incertitudes qui planent aux départements, le dossier est resté à ce jour sans réponse.

Le Maire expose que la commune prendra sans doute la décision d'effectuer dès 2005, les travaux concernant la sécurisation du trottoir de l'école primaire, même si cela implique qu'aucun financement extérieur ne lui sera accordé, mais il précise que pour le reste du secteur des écoles notamment, il sera nécessaire d'attendre le résultat de cette étude afin de trouver les moyens efficaces de faire ralentir la circulation et d'obtenir les financements correspondants. Il sera redemandé, en attendant, aux gendarmes de monter de manière régulière afin d'effectuer des contrôles radar.

L'avancement du projet fera l'objet d'information dans la Gazette.

IV) Personnel

Ø Suppression poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 Octobre 2003 créant un poste de Rédacteur. Il rappelle par ailleurs que l'agent qui a été nommé sur ce poste de Rédacteur, à savoir Solange BONNAIMÉ, était titulaire du poste d'Adjoint créé par délibération en date du 29 Novembre 2001.

L'agent en question ayant été titularisé sur le poste de Rédacteur au 1^{er} Novembre 2004, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint Administratif vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à plein temps (35h00) créé par délibération du 29 Novembre 2001.

Par conséquent, au 1^{er} Décembre 2004, la liste des postes Administratifs est :

- Û 1 Rédacteur temps plein (35h00) aux fonctions de Secrétaire de Mairie (créé au 01/11/2003 par délibération du 16/10/2003)
- Û 1 Agent Administratif temps plein (35h00) (créé au 01/07/1998 par délibération du 12/05/1998, modifié au 01/04/2004 par délibération du 05/02/2004)
- Û 1 Agent Administratif temps non complet (30h00) (créé au 01/08/2000 par délibération du 23/05/2000, modifié au 01/04/2004 par délibération du 05/02/2004)

V) Administration générale

Ø AOTU - Définition du périmètre de transport

Les déplacements sont en très forte augmentation depuis plusieurs années sur le Grésivaudan. Les habitants, les entreprises du territoire souhaitent que des solutions soient mises en œuvre.

Afin de se donner les moyens de développer et d'améliorer l'organisation des transports en commun, de trouver la complémentarité entre les transports collectifs et les transports individuels, de participer aux instances de décisions de l'organisation de ces transports à l'échelle de la région grenobloise, les élus du Grésivaudan réfléchissent à la possibilité de créer une Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur le Grésivaudan. Cette réflexion a été menée dans le cadre de la commission transports et déplacements du Pays, portée d'abord par l'Association de Préfiguration du Pays du Grésivaudan puis par le Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan dans le cadre de sa mission d'étude et d'animation dans le domaine des déplacements.

Ces réflexions ont donné lieu à la rédaction d'un rapport d'étape (juillet 2002) et à un rapport final (septembre 2003).

La première étape institutionnelle vers la création de cette AOTU **est la définition du périmètre au sein duquel cette compétence sera exercée.**

Lors de sa réunion du 23 juillet 2004, le comité syndical du SMPG a décidé à l'unanimité de lancer une consultation auprès des collectivités du Grésivaudan **pour que chacune se positionne sur son intégration ou pas à ce périmètre pour étudier ensuite les conditions de la création de l'AOTU du Grésivaudan.**

Cette définition de périmètre permettra :

§ d'affiner notre projet et en particulier les prospectives financières,

§ d'élaborer le dossier de périmètre d'étude à présenter au préfet de l'Isère,

§ de proposer une modification des statuts du SMPG, si cette structure juridique est choisie pour porter l'AOTU du Grésivaudan.

L'objet de cette présente délibération est pour la commune de définir sa position par rapport à son intégration future dans un Périmètre des Transports Urbains (PTU) du Grésivaudan. Cette étape est fondamentale. De cette prise de position de chaque collectivité du Grésivaudan dépendra le PTU à l'intérieur duquel interviendra l'AOTU, ainsi que la structure juridique support de cette AOTU.

La deuxième étape institutionnelle sera la définition précise du projet de PTU sur la base des délibérations de principe des communes du Grésivaudan, puis, après nouvelles délibérations des communes sur ce projet, la saisine du Préfet de l'Isère pour création du Périmètre de Transport Urbain du Grésivaudan en application de l'article 27 de la loi d'orientation des transports intérieurs. Parallèlement à la définition du PTU sera engagée la création de l'AOTU avec la validation des principes financiers pour la création de cette AOTU et la délibération de transfert de la compétence transport de voyageurs. Cette étape est envisagée pour le printemps 2005.

Le Maire propose que le Conseil Municipal se positionne sur sa volonté d'intégrer ou non le périmètre de transport urbain du Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer l'AOTU du Grésivaudan.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et Jacques PLUMEJEAUD précisent que si l'AOTU se crée, cela entraînera la mise en place d'une taxe sur les salaires pour les entreprises de plus de 10 équivalents temps pleins qui servira à financer l'organisation. En effet, L'AOTU aura la charge d'organiser les transports internes à son périmètre et travailler les relations avec les autres AOTU pour optimiser les lignes qui traversent plusieurs AOTU. Cela inclue également les transports scolaires qui seront toutefois toujours financés par le Conseil Général.

Ø Contrat d'Objectifs du Plateau

Monsieur le Maire présente la dernière version de la Charte d'objectifs du Plateau ainsi que le programme d'actions. Il rappelle que cette démarche expérimentale du Conseil Général a pour vocation la diversification des stations de sports d'hiver. Les communes signataires doivent établir une charte d'objectifs basée sur des enjeux touristiques et d'aménagement du territoire, ainsi qu'un programme d'actions qui seront subventionnées par le Conseil Général de manière contractuelle, hors lignes classiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Isère la Charte d'Objectifs ainsi que le programme d'actions qui le complète.

Ø Bail à ferme - Hubert MINAUD

Monsieur le Maire expose que M. Hubert MINAUD avait signé avec la commune un bail à ferme concernant la parcelle C360. Celui-ci arrivant à échéance le 14 mai 2005, il est nécessaire de réfléchir à la possibilité de son renouvellement. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'intéressé qui a émis le souhait de renouveler le bail à ferme. Ce dernier a par ailleurs demandé une baisse du montant du loyer du fait de l'impraticabilité d'une partie de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un nouveau bail à ferme d'une durée de 9 ans avec M. Hubert MINAUD concernant la parcelle C360 d'une contenance de 61a22ca, pour un loyer annuel de 25€ qui sera indexé chaque année en fonction de l'indice préfectoral fixé en application de la Loi du 2 janvier 1995.

Questions diverses

Ø Contrat d'assurances

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordé, il a procédé à la consultation des cabinets d'assurance afin de remettre à jour les contrats de la commune. Il expose que suite à cette consultation, par décision il a attribué à Groupama le contrat multirisques, à la SMACL le contrat flotte véhicules et à Collectivités Conseils le contrat risques statutaires agents CNRACL.

Ø **Renouvellement charte du PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse)**

Réunion d'information en Mairie de la Terrasse, le Mercredi 8 Décembre 2004 à 20h00.

Ø **Réunion des 3 Conseils Municipaux du Plateau**

Le Lundi 13 Décembre 2004 à 20h30, à la Maison du Col de Marcieu.

Ordre du jour :

- Û Maison de la Petite Enfance (MPE)
- Û Pays Grésivaudan
- Û Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Û Commissions (sécurité, scolaire,...)
- Û Journal Intercommunal
- Û Questions diverses

Ø **Arbre de Noël du personnel**

Vendredi 17 décembre 2004 à 18h30 en Mairie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 16 Décembre 2004 à 20h30.
(Préparation le Jeudi 16 Décembre 2004 à 20h00, à confirmer)***

La séance est levée à 21h45.